



# Délégués du Personnel

Calvados – Manche – Orne

Réponses orales aux réclamations du SNU

## Réunion du 12 décembre 2017

1 Le principe de la prise en charge des frais et du temps de trajet en cas de déplacement journalier dans le cadre d'une formation proposée sur plusieurs jours a été acté sous réserve de mention dans l'ordre de mission. Il semble que certaines ELD n'aient pas été suffisamment informées de cette possibilité, ce qui a des conséquences a posteriori pour les collègues. Nous avons été sollicités par des collègues à ce sujet. Le SNU demande le rattrapage des situations problématiques et vous remercie de donner à nouveau l'information à l'ensemble des managers.

La direction nous demande de lui faire part des situations relevées afin que les anomalies soient réglées.

2 Nous avons 72 heures pour répondre à des mail.net. Des situations ont été répertoriées de mail.net destinés à un collègue absent le vendredi, transférés à un autre collègue le jeudi soir alors que le destinataire initial revient le lundi. Le SNU souhaite savoir si le week-end est inclus dans les 72 heures de traitement des mail.net? S'agit-il simplement de transférer puis de retransférer dans la perspective de produire des statistiques satisfaisantes ?

Le fait de transférer les mail.net ne produit aucun effet sur les statistiques relatives au respect du délai de traitement. L'arrivée du mail.net est le point de départ du compteur. Les week-ends sont inclus dans ces 72 heures. On peut donc constater que le traitement des mail.net ne peut matériellement pas être assuré avec une marge de manœuvre de 72 heures.

3 Un collègue en travail de proximité s'est vu refuser la possibilité de poser une demi-journée de congé lors d'un jour d'activité dans ce contexte de travail de proximité. Le SNU demande si le principe de prendre une demi-journée de congé les jours de télétravail ou de travail de proximité est définitivement proscrit ?

Il est en effet impossible de poser une demi-journée d'absence dans le contexte du travail de proximité qui est comptabilisé à raison de 7h30. Il y a possibilité de poser une absence sur une journée entière.

4 Des remontées individuelles de chiffres sont exigées de certains collègues pour ce qui concerne les positionnements de DE en prestation, notamment à l'issue des ESI. Le principe de l'individualisation des résultats est-il passé sans que les représentants du personnel du SNU-FSU en aient été informés ?

La contribution individuelle aux objectifs collectifs fait partie des exigences que peuvent avoir les managers. Il n'y a toujours pas d'objectifs individuels.

5 Un collègue concerné par le télétravail subit depuis le début de cette activité des problèmes de connexion qui ne lui permettent pas de remplir les missions prévues selon ce contexte du télétravail. Face à cette situation, il se rend sur son site puisqu'aucune sollicitation d'intervention technique n'a permis de régler les problèmes ? Qu'en est-il de la possibilité de mobiliser l'assurance professionnelle en cas de problème lors de ces déplacements non prévus ? Comment mobiliser l'AD de façon à obtenir un résultat rapide dans ce contexte alors que la procédure ne permet pas de garantir un rappel rapide voire un rappel dans la journée ?

En cas d'accident lors d'un déplacement professionnel pendant un jour d'activité en télétravail, la direction fera le nécessaire pour que l'agent soit couvert s'il est en déplacement vers son site. L'AD est un prestataire dont la convention qui le lie à PE ne prévoit pas une intervention immédiate. En cas d'impossibilité technique sur du long terme, il faudra se poser la question relative à la pérennité du télétravail pour les agents concernés. Un point va être refait entre le service concerné de la DR PE et l'AD pour ce qui concerne les situations techniques problématiques rencontrées dans le cadre du télétravail.

**La prochaine réunion DP aura lieu le 18 janvier 2018. N'hésitez pas à nous faire remonter vos réclamations avant la préparation du 11 janvier. Une adresse mail est à votre disposition pour toute réclamation :**

**[dpsnubn@gmail.com](mailto:dpsnubn@gmail.com)**

**Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :  
Sandrine DUSSAUT, Sandrine FONTANEL, Fabien LEMARCHAND, Franck  
MESSIDOR, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ, Nuriyé YELKEN**